



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Les Rapports de Développement Durable de la Réunion

Outils d'intégration des ODD pour collectivités locales

Camille Bosson – août 2022

Glossaire :

Agenda 2030 : programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU.

<https://www.agenda-2030.fr/>

Débat d'Orientation Budgétaire : étape de la phase politique de la préparation, correspondant à une discussion des élus sur les grandes lignes du budget de l'exercice en cours.

Impact Carbone : indicateur qui mesure la quantité de gaz-à-effet de serre émise dans l'atmosphère de manière anthropique et donc qui mesure l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Loi Grenelle 2 : loi française promulguée en juillet 2010 qui porte engagement national pour l'environnement. Elle porte sur des objectifs de bâtiments et d'urbanisme, de transports, d'énergie et de climat, de préservation de la biodiversité, de protection sanitaire et de gestion des déchets respectueux de l'environnement ainsi que la définition d'une « nouvelle gouvernance écologique ».

Objectifs du Développement Durable : Au nombre de 17 et adoptés par l'ONU en 2015, ils sont au centre de l'Agenda 2030 avec pour ambition de répondre à l'intégralité des enjeux du développement durable. Ces 169 cibles détaillent les ambitions à atteindre pour chacun des ODD.

<https://www.ecologie.gouv.fr/ODD>

Rapport Développement Durable : rapport sur la situation en matière de développement durable, désigné comme un outil de dialogue local qui permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention pour un développement durable de leur territoire

Liste des abréviations :

CCRE : Conseil des Communes et Régions d'Europe

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

ETP : Évaluation du temps consacré par la collectivité

ODD : Objectifs du Développement Durable

ONU : Organisation des Nations Unis

RDD : Rapports Développement Durable

RSE: Responsabilité Sociétale des Entreprises

RSO: Responsabilité Sociétale des Organisations

UN SDG's: Sustainable Development Goals

Introduction

Les Objectifs Développement Durable (ODD) désignent les 17 objectifs (cf **Figure 1**) rassemblés dans l'Agenda 2030. Ils ont été définis par l'ONU et ses 193 pays en 2015 et visent à créer un monde plus prospère et juste à l'horizon 2030, en posant un cadre de référence pour agir, sensibiliser sur la responsabilité de chacun et collaborer avec différents acteurs.

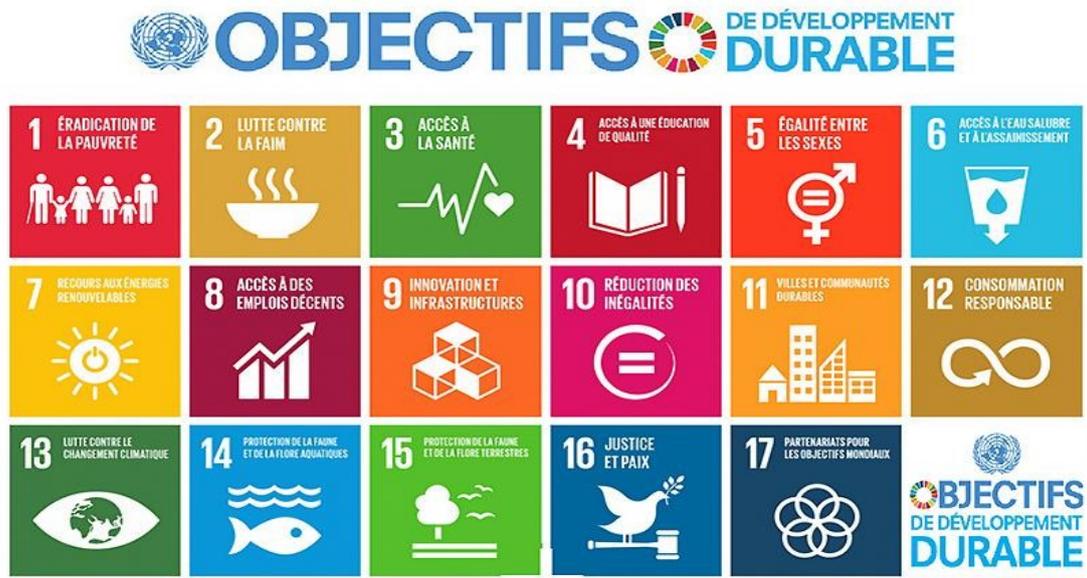


Figure 1: 17 Objectifs Développement Durable
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Les 17 ODD sont divisés en 169 cibles à atteindre. Elles s'adressent à tous types d'acteurs et précisent le contenu des ODD. Les cibles sont décrites via le lien suivant :

https://pactemondial.org/wp-content/uploads/2022/05/Liste_des_17_ODD_et_169_cibles.pdf

Tous les pays de l'ONU, dont la France, doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'Agenda 2030. Dans la lignée de son engagement et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France souhaite être un exemple et s'engager pleinement dans la mise en œuvre nationale des ODD. Du fait de cet engagement, le ministère français souhaite que les collectivités territoriales assurent une mise en visibilité de leur contribution au développement durable à travers un Rapport Développement Durable (RDD). Ce rapport sur la situation en matière de développement durable est désigné comme un outil de dialogue local qui permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention pour un développement durable de leur territoire. Le RDD propose d'une part un bilan des politiques, des programmes et des actions publiques (gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes en rapport avec le développement durable et politiques envisagées pour améliorer la situation). D'autre part, il propose une analyse des processus de gouvernance de la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un RDD chaque année en amont du Débat

d'Orientation Budgétaire (DOB). Il est tout de même intéressant pour les collectivités ayant un nombre d'habitants inférieur à 50 000 de réaliser ce RDD car il constitue un support dans les débats stratégiques et budgétaires ainsi que pour la visibilité des projets territoriaux de développement durable.

En 2020, Lisa GLENAC, stagiaire à la DEAL Réunion a réalisé un état des lieux du niveau de réalisation et d'appropriations des RDD depuis 2011 par les 13 collectivités locales réunionnaises concernées par l'obligation de produire un RDD. Cet état des lieux a permis d'identifier des questionnements sur des thématiques afin d'effectuer au mieux ces RDD.

Dans ce présent guide, réalisé par Camille BOSSON, stagiaire à la DEAL Réunion en 2022, sont regroupés des outils d'évaluation du niveau d'intégration des ODD dans le but d'accompagner et de faciliter la réalisation des RDD par les collectivités territoriales à La Réunion. Il a donc pour objectif la mise en œuvre de questionnements sur des thématiques relevés dans l'état des lieux :

- **Fonctionnement, communication et participation interne**
- **Participation et communication externe (autres collectivités, population)**
- **Contribution des actions aux atteintes des ODD**
- **Élaboration d'une stratégie politique publique adaptée au contexte territorial**
- **Analyses spécifiques techniques**
 - **Poids budgétaire des actions et poids ETP**
 - **Analyse de l'impact Carbone**

Parmi de nombreux outils d'évaluation disponibles, 4 ont été sélectionnés pour ce guide afin que ce dernier soit facile d'accès et pertinent pour les collectivités. Ces outils sont détaillés par une fiche d'identité et une présentation de la méthode d'évaluation. Les 4 outils choisis permettent de répondre à l'ensemble de ces thématiques. À la fin du document, des liens vers d'autres outils seront proposés pour les collectivités intéressées.

Les outils sélectionnés ont chacun un lien avec une ou plusieurs thématiques présentées précédemment. L'objectif étant d'accompagner et aider la collectivité à accomplir les thématiques associées à chaque outil pour la réalisation de son RDD. Les liens entre les outils et les thématiques sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

| OUTILS | Thématiques | | | | |
|--|---|--|--|--|---------------------------------|
| | Fonctionnement communication et participation interne | Participation et communication externe | Contribution des actions aux atteintes des ODD | Élaboration d'une stratégie politique publique adaptée au contexte territorial | Analyses spécifiques techniques |
| Diag RSE Online Contributeur ODD : évaluation de la stratégie politique publique vis-à-vis des ODD | X | | | X | |
| RFSC (référentiel des villes et territoires durables) : évaluation de l'impact des actions ODD sur le RDD | X | X | X | | |
| Évaluation climat du budget : évaluation de l'impact atténuation sur le climat des actions du RDD | X | | | | X |
| Visions+21 : ateliers participatifs pour établir une stratégie et une évaluation des actions ODD dans le RDD | X | X | X | X | |

Ce guide est disponible en ligne sur le site de la DEAL Réunion via le lien suivant :
<https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/>

Outil 1 :

| Stratégie politique publique vis-à-vis des ODD (Diag RSE Online Contributeur ODD) | |
|--|--|
| OBJECTIF OUTIL RDD | |
| Finalité | Permet une évaluation du niveau de contribution aux 17 ODD dans la stratégie de la collectivité et propose des éléments de comparaison avec d'autres organisations évaluées |
| Stade de réalisation dans le RDD | Utilisation des données du RDD à N-1 pour élaborer la stratégie politique publique l'année N |
| Lien internet | https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/engage-contributeur-odd |
| RÉFÉRENTIEL | |
| Concepteur | Afnor Certification |
| Date de création | 2017 |
| Référentiel de l'évaluation | AFAQ 26000 (norme ISO 26000) |
| DESCRIPTIF | |
| Méthodologie | <p>Auto-évaluation en ligne → 22 questions (en lien avec les 17 ODD) après avoir donné des informations sur la collectivité (ANNEXE 1)</p> <p>Pour chacune de ces questions, il faut cocher une des cases qui correspond au niveau de contribution de la collectivité pour l'ODD concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne prends pas en compte cet ODD ✓ Prends en compte et intègre cet ODD ✓ Prends en compte, intègre et évalue cet ODD ✓ Prends en compte, intègre, évalue et à atteint cet ODD |
| Entrants nécessaires | <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des actions, du fonctionnement et de la stratégie politique de la collectivité • Liste des actions en interne et externe contribuant à chaque ODD |
| Personnes référentes | <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des personnes référentes aux ODD • Plus haut niveau administratif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maire (pour les communes) ○ Président de l'EPCI (pour les intercommunalités) ○ Président du département (pour le conseil départemental) ○ Président de la région (pour la Région) |

| | |
|--|---|
| Coût | Gratuit |
| Périodicité | Possibilité de faire l'évaluation de nouvelles politiques publiques mises en œuvre dans l'année |
| DONNÉES DE SORTIE | |
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> Évaluation générale de la stratégie politique sur les ODD (ANNEXE 2) Évaluation détaillée (ANNEXE 3) et synthétique par ODD (ANNEXE 4) Comparaison avec les moyennes des autres collectivités auto-évaluées (ANNEXES 3 et 4). La moyenne sectorielle correspond aux moyennes entre les organisations ayant le même secteur d'activité (ex : collectivités). La moyenne générale correspond à une moyenne entre tous les évalués (que ce soit une collectivité ou une entreprise par exemple) Diagramme radar (niveau de maturité de la collectivité vis-à-vis de la prise en compte des ODD) (ANNEXE 5) |
| Recommandations et pistes d'améliorations | Non |
| FORCES ET FAIBLESSES | |
| Forces | <ul style="list-style-type: none"> Simple d'usage, rapide et accessible Moyen de suivre régulièrement sa progression Résultats clairs et précis Comparaison avec les autres collectivités |
| Faiblesses | <ul style="list-style-type: none"> Pas d'obtention de certification Ne prends pas en compte les potentiels impacts négatifs d'une stratégie sur un ou plusieurs ODD |

L'auto-évaluation Diag RSE online Contributeur ODD est un premier niveau d'engagement de la collectivité pour structurer et améliorer sa démarche RSO* qui couvre l'ensemble des ODD. Par la suite, la collectivité peut affiner sa responsabilité sociétale en réunissant les parties prenantes et en s'engageant dans une démarche de labellisation Engagé RSO. Il est possible d'obtenir un **Label Engagé RSO** qui classe le niveau d'intégration des ODD dans la stratégie d'« initial » à « exemplaire » (cf **Figure 2**).

<https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-engage-rso>



Figure 2: Exemple d'un Label Engagé RSO Exemplaire

Cet engagement s'effectue par un évaluateur AFNOR et permet de valoriser les stratégies de développement durable des collectivités.

* La responsabilité sociétale de l'organisation (RSO), comme la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), concerne la gestion de l'organisation de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, c'est-à-dire sa contribution aux enjeux du développement durable. Elle représente l'un des moyens privilégiés pour réaliser les 17 ODD.

ANNEXES

1) Réalisation du questionnaire :

La **1ère étape** consiste à renseigner des informations sur l'organisation (secteur d'activité : commune de 50 000 habitants et plus, intercommunalité, département, etc.).

ANNEXE 1 : informations sur la collectivité



Questionnaire e-Engagé Contributeur ODD

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l' [Agenda 2030](#), adopté par l'ONU le 25 septembre 2015. Au regard des urgences planétaires, cet Agenda fixe, à échéance 2030, l'atteinte de ces ODD couvrant l'intégralité des enjeux de développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Toute organisation est concernée par les ODD. Pour agir à la hauteur des 169 cibles, l'organisation doit pouvoir situer son engagement. C'est l'objectif du questionnaire d'auto-diagnostic « e-Engagé Contributeur ODD ». Sans être un outil d'évaluation, il constitue une première marche vers une stratégie opérationnelle et pérenne : en 20 questions, cet outil vous permettra d'appréhender votre niveau de prise en compte de chaque ODD dans votre stratégie et système de management. Ce questionnaire est le fruit d'un travail collectif réalisé par :

- Groupe AFNOR
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Gironde et réseau des Agendas 21 de la Gironde
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- La Base Nouvelle-Aquitaine
- Consultants et experts :
 - Cabinet de conseil Altereo
 - Cabinet de conseil Picok
 - Cabinet de conseil Espere

Secteur d'activité :

Pays :

Région :

Effectif :

Les **3 premières questions** concernent :

- Stratégie, politique et co-responsabilité sociétale
- Définition du périmètre d'impacts positifs et négatifs
- Système de management

Le **reste des questions** est ciblé sur l'intégration des 17 ODD dans la stratégie de l'organisation.

2) Résultats du questionnaire – rapport de synthèse :

ANNEXE 2 : Évaluation générale de la stratégie politique sur les ODD



48/100

Moyenne auto déclarée sectorielle : **NC/100**

Moyenne auto déclarée générale : **33/100**

1 - Répartition par question

| Questions | Notes de l'évalué | Moyennes sectorielles |
|--|-------------------|-----------------------|
| 1 : Stratégie, politique et co-responsabilité sociétale | 1/3 | 1/3 |
| 2 : Définition du périmètre d'impacts positifs et négatifs | 2/3 | 2/3 |
| 3 : Système de management | 1/3 | 1/3 |

ANNEXE 3 : Évaluation détaillée par ODD

2 - Objectifs de Développement Durable - synthèse détaillée (suite)



8 - Accès à des emplois décents

Votre niveau : 2/3

L'organisation intègre et évalue cet objectif dans sa stratégie avec ses parties prenantes. Elle se dote de cibles pour 2030 et met en place un programme d'actions à la hauteur de ses ambitions dans son périmètre.

Moyenne sectorielle : 2,5/3

Moyenne générale : 1,1/3



9 - Infrastructures résilientes et innovations

Votre niveau : 3/3

L'organisation contribue à la déclinaison locale et à l'atteinte des cibles internationales pour 2030 dans une logique de co-responsabilité au-delà de son périmètre.

Moyenne sectorielle : 2/3

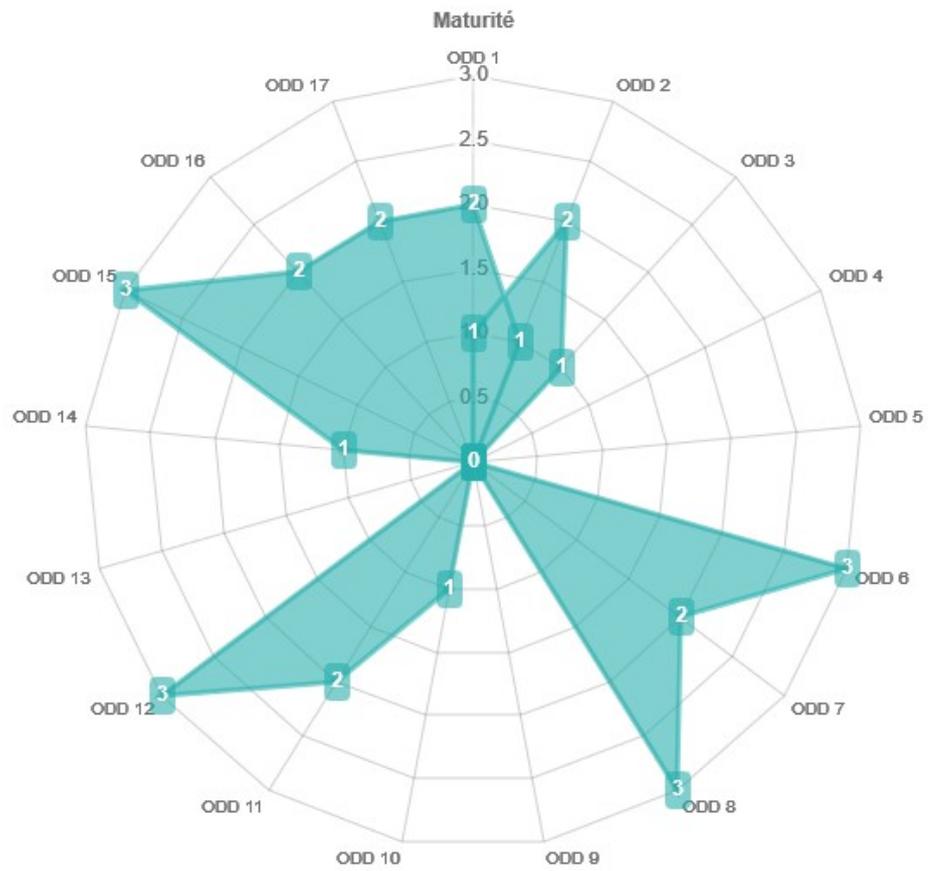
Moyenne générale : 0,9/3

ANNEXE 4 : Évaluation synthétique par ODD

3 - Synthèse des résultats de l'auto-évaluation de la contribution de aux Objectifs de Développement Durable :

| ODD | Notes de l'évalué | Moyennes sectorielles | Moyennes générales |
|---|-------------------|-----------------------|--------------------|
| 1 - Eradication de la pauvreté | 0/3 | 1,5/3 | 0,8/3 |
| 2 - Lutte contre la faim | 0/3 | 0,5/3 | 0,7/3 |
| 3 - Accès à la santé | 3/3 | 2/3 | 1,2/3 |
| 4 - Accès à une éducation de qualité | 2/3 | 2,5/3 | 1/3 |
| 5 - Egalité entre les sexes | 3/3 | 2/3 | 1,1/3 |
| 6 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement | 0/3 | 1,5/3 | 0,8/3 |
| 7 - Recours aux ENR | 1/3 | 2/3 | 0,9/3 |
| 8 - Accès à des emplois décents | 2/3 | 2,5/3 | 1,1/3 |
| 9 - Infrastructures résilientes et innovations | 3/3 | 2/3 | 0,9/3 |
| 10 - Réduction des inégalités | 0/3 | 1,5/3 | 0,7/3 |
| 11 - Villes et communautés durables | 1/3 | 1/3 | 1,9/3 |
| 12 - Consommation et production responsables | 3/3 | 3/3 | 1,3/3 |
| 13 - Lutte contre le changement climatique | 2/3 | 2,5/3 | 1/3 |
| 14 - Protection de la faune et de la flore aquatiques | 2/3 | 1,5/3 | 0,6/3 |
| 15 - Protection de la faune et de la flore terrestres | 2/3 | 2,5/3 | 0,9/3 |
| 16 - Justice et paix | 1/3 | 2/3 | 0,8/3 |
| 17 - Partenariats pour les objectifs mondiaux | 0/3 | 0,5/3 | 0,9/3 |

ANNEXE 5 : Diagramme radar de la maturité de la collectivité dans sa stratégie politique publique vis-à-vis des ODD



Outil 2 :

| Impact des actions ODD sur le RDD (RFSC =référentiel des villes et territoires durables) | |
|---|--|
| OBJECTIF OUTIL RDD | |
| Finalité | <p>Outil spécifique à l'évaluation d'un projet conçu pour aider les collectivités à auto-évaluer la contribution et la cohérence des actions menées vis-à-vis des ODD.</p> <p>Possibilité de rendre les résultats publics sur la plateforme → permet d'accentuer le dialogue entre les villes ayant les mêmes enjeux grâce à la création d'un réseau d'utilisateur.</p> <p><u>ATTENTION</u> : 3 référentiels sont proposés lors de l'évaluation. Le plus pertinent à sélectionner pour le cas des RDD est le UN SDG's.</p> |
| Stade de réalisation dans le RDD | Pendant la réalisation du RDD de l'année N → utile pour l'évaluation des actions figurant dans le RDD |
| Liens internet | <p>Lien internet plateforme : http://rfsc.eu/fr/</p> <p>Tutoriel vidéo d'utilisation : https://www.youtube.com/watch?v=bKrljjPLyvk</p> <p>Plateforme ODDetT : (pour mesurer l'impact des actions pour chaque ODD) https://oddet.tlab.sspcloud.fr</p> |
| RÉFÉRENTIEL | |
| Concepteur | États membres de l'UE, CCRE, CEREMA et CSTB |
| Date de création | 2013 |
| Référentiel de l'évaluation | UN SDGs (ODD) |
| DESCRIPTIF | |
| Méthodologie | <p>Auto-évaluation en ligne → 17 champs à remplir correspondant aux 17 ODD</p> <p><u>2 étapes</u> :</p> <p>1) Établissement d'un degré de priorité pour chaque objectif avec une échelle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 : non pertinent |

| | |
|-----------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 2 : priorité mineure • 3 : priorité modérée • 4 : priorité majeure <p>Pour aider à établir le degré de priorité : auto-évaluation Diag RSE online Contributeur ODD (cf Outil 1: Stratégie politique publique vis-à-vis des ODD)</p> <p>2) Ajout des actions pour atteindre les objectifs puis indication de l'impact estimé de ces actions avec une échelle de : (proposition d'adaptation et simplification pour le territoire de La Réunion)</p> <ul style="list-style-type: none"> • -4 : impact négatif majeur • -1 : impact négatif négligeable • +1 : impact positif négligeable • +4 : impact positif majeur <p>Pour aider à la mesure de l'impact des actions : plateforme ODDetT (cf lien internet ci-dessus). Dans la plateforme ODDetT, la collectivité fait le choix entre différents indicateurs territoriaux (aussi disponibles sur la plateforme RFSC) à comparer à la moyenne nationale. Ces indicateurs sont à garder pour le suivi de l'évaluation les années suivantes.</p> <p>→ l'impact sera négligeable s'il est comparable à la moyenne nationale</p> <p>→ l'impact sera majeur s'il est inférieur ou supérieur</p> <p>Une action peut impacter plusieurs ODD : pour aider à la visualisation de l'impact de chaque action sur tous les ODD, il est possible de faire un tableau comme présenté en ANNEXE 1.</p> |
| Entrants nécessaires | <ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions réalisées en lien avec les ODD • Budget des actions en lien avec les ODD • Stratégie politique par ODD |
| Personnes référentes | <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des personnes référentes aux ODD • Plus haut niveau administratif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maire (pour les communes) ○ Président de l'EPCI (pour les intercommunalités) ○ Président du département (pour le conseil départemental) ○ Président de la région (pour la Région) |
| Coût | Gratuit |
| Périodicité | L'évaluation se fait lors de la réalisation du RDD donc elle peut-être réalisée 1 fois par an (au moment de l'élaboration du RDD) |

DONNÉES DE SORTIE

| | |
|--|---|
| Résultats | <ul style="list-style-type: none">• <u>Résultats de l'évaluation</u> :<ul style="list-style-type: none">◦ Diagramme radar (ANNEXE 2) : priorisation des ODD pour le projet◦ Histogramme (ANNEXE 3) : met en perspective les impacts estimés des actions sur les ODD en fonction de leur priorité → la partie grise représente l'ambition définie et les parties colorées représentent les impacts estimés des actions. En cliquant sur l'objectif, on voit les actions qui ont été réalisées pour atteindre l'ambition (ANNEXE 4)• <u>Système de suivi</u> : de l'avancement du projet (choix de plusieurs indicateurs par objectif pour évaluer la progression)• <u>Accès à un réseau</u> : pour la communication entre les utilisateurs du RFSC (diffusion des résultats et des contacts) (ANNEXE 5) |
| Recommandations et pistes d'améliorations | Non |
| FORCES ET FAIBLESSES | |
| Forces | <ul style="list-style-type: none">• Résultats précis : évaluation d'un projet en particulier et de chacune des actions qui y sont associés• Suivi pertinent du projet grâce aux indicateurs• Mise en avant des impacts négatifs (et positifs) des actions dans le projet• Échanges entre les évalués• Simple d'usage |
| Faiblesses | <ul style="list-style-type: none">• Nécessite un engagement important de la collectivité, ce qui peut prendre du temps• Subjectivité de l'analyse qualitative |

ANNEXES

ANNEXE 1 : Aide pour aider à visualiser l'impact des actions sur les ODD

| Impacts | ODD 1 | | ODD 2 | | ODD n | |
|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | Positif | Négatif | Positif | Négatif | Positif | Négatif |
| Action 1 | ● | | | | | |
| Action 2 | | ● | ● | | | ● |
| Action 3 | ● | | ● | | | |
| Action n | | | ● | | | ● |

- impact positif négligeable
- impact positif majeur
- impact négatif négligeable
- impact négatif majeur

RÉSULTATS : Exemple du projet « GG4C – Braga » au Portugal :

Projet : devenir une référence en termes de dynamisme et de qualité de vie pour les citoyens → création d'un nouveau modèle de gouvernance pour favoriser la création d'emploi, encourager à la durabilité, stimuler les échanges...

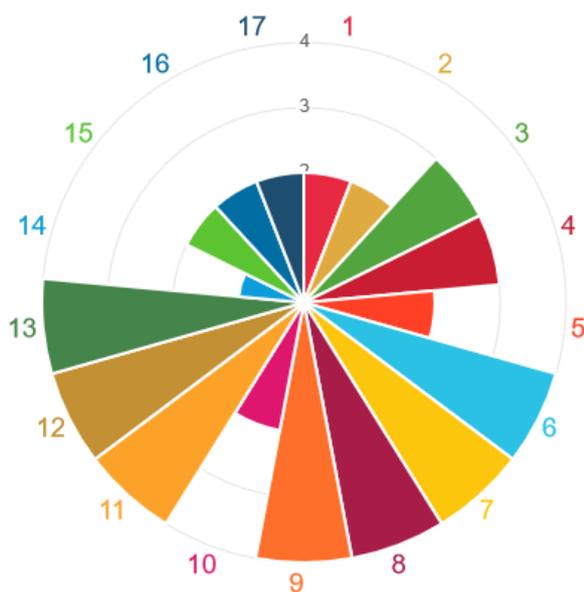
ANNEXE 2 : Diagramme radar du niveau de priorité des ODD pour le projet

Evaluation du projet



Évaluation faite avec le Référentiel UN Sustainable Development Goals

> Priorisation des objectifs stratégiques

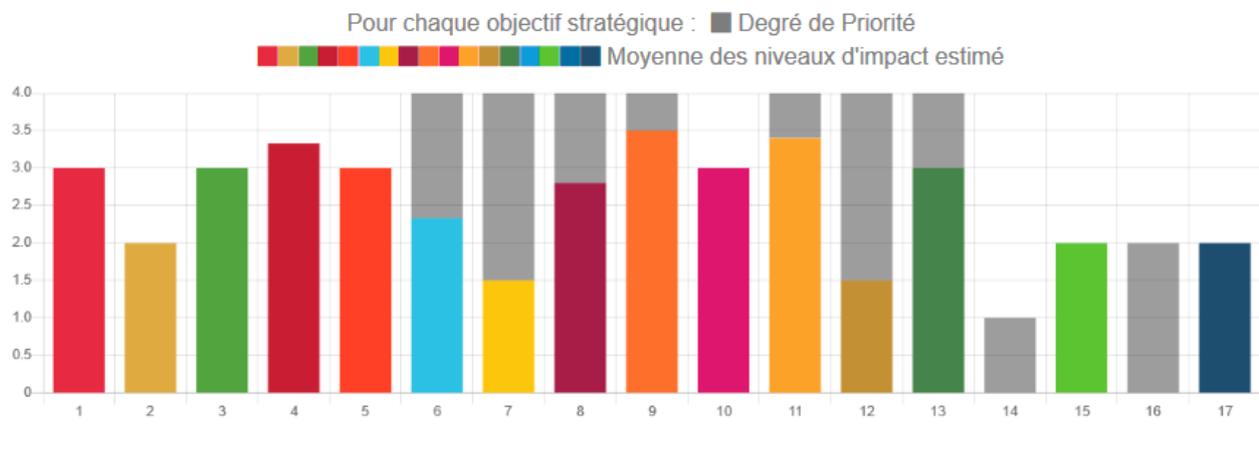


Thématiques

- Pas de pauvreté
- Faim "zéro"
- Bonne santé et bien-être
- Education de qualité
- Egalité entre les sexes
- Eau propre et assainissement
- Energie propre et d'un coût abordable
- Travail décent et croissance économique
- Industrie, innovation et infrastructure
- Inégalités réduites
- Villes et communautés durables
- Consommation et production responsables
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Vie aquatique
- Vie terrestre
- Paix, justice et institutions efficaces
- Partenariats pour la réalisation des objectifs

ANNEXE 3 : Histogramme des impacts des actions du projet sur les ODD en fonction de leur priorité

➤ Impact estimé des actions sur les objectifs stratégiques



En cliquant sur la barre correspondant à l'objectif « Eau propre et assainissement » (ODD 6), on obtient le détail des actions concernées. Ici (**Annexe 4**), l'impact estimé des actions n'atteint pas l'ambition définie, ce qui nécessite de mettre en place des actions correctives pour améliorer le projet.

ATTENTION : comme proposé au paragraphe « Méthodologie », la DEAL Réunion propose de ne travailler que sur les impacts négligeables et majeurs grâce à la plateforme ODDetT afin de pouvoir quantifier l'impact des actions.

ANNEXE 4 : Détail des actions et estimation de l'impact de l'objectif « Eau propre et assainissement »

Detail of your actions and estimated impact for the chosen objective

| 6 | 📌 Ensure access to water and sanitation for all | 1 | 2 | 3 | 4 | | | | |
|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|
| | Water Quality Monitoring System | -4 | -3 | -2 | -1 | +1 | +2 | +3 | +4 |
| | Projeto Rios | -4 | -3 | -2 | -1 | +1 | +2 | +3 | +4 |
| | Group for Collaboration - Braga joins in water preservation | -4 | -3 | -2 | -1 | +1 | +2 | +3 | +4 |

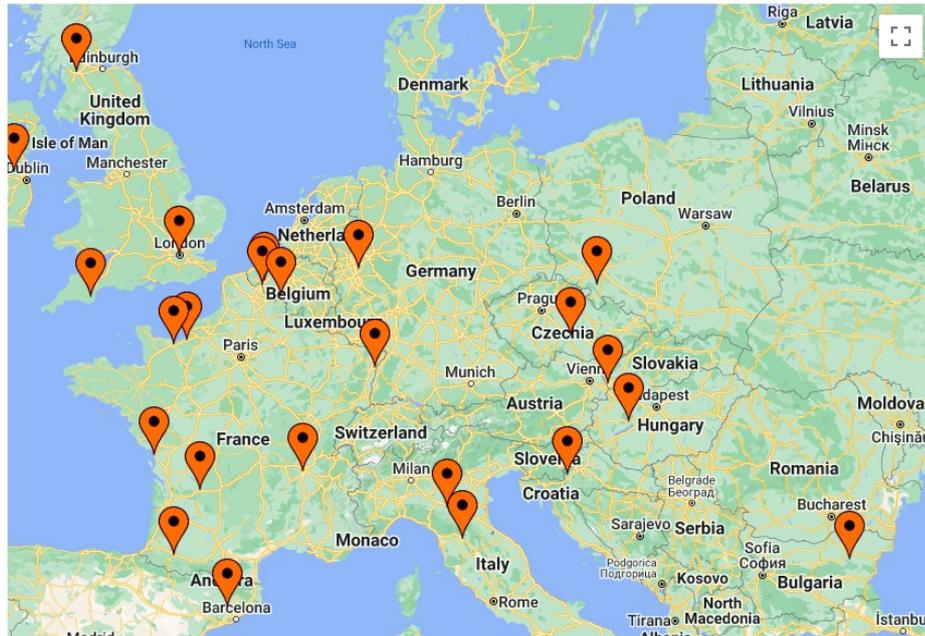
⚠ The impact of your actions on the objective appears not to be consistent with the level of priority you have defined for this objective. How would you explain this gap? You may consider implementing corrective actions, in order to improve your projet.

ANNEXE 5 : Réseau d'utilisateurs

Des projets urbains durables à découvrir

Projets Utilisateurs

Découvrez d'autres initiatives de collectivités Européennes engagées pour favoriser les villes vertes, inclusives et attractives! En cliquant sur la carte visualisez et imprimez les fiches projets qui vous intéressent. Vous pouvez consulter le moteur de recherche pour sélectionner des projets selon leur échelle et des mots clés. Il est également possible d'identifier les projets "reconnus" à l'échelle internationale, nationale ou locale. [Masquer l'aide](#)



Je recherche un projet [Masquer l'aide](#)

Ce filtre vous permet de rechercher des projets selon leur échelle, par mots clés ou par degré d'avancement. Vous pouvez également faire apparaître les projets ayant obtenu une distinction officielle à l'échelle régionale, nationale ou européenne. (label)

Typologie
Sélectionner une typologie

Etat d'avancement
Sélectionner un état d'avancement

Référentiel
UN Sustainable Development Goals

Mot-clef

Projets reconnus uniquement

Légende

Outil 3 :

| Évaluation de l'impact « atténuation » sur climat des actions du RDD (Évaluation climat du budget) | |
|---|--|
| OBJECTIF OUTIL RDD | |
| Finalité | <p>Analyse des impacts sur le climat de chacune des dépenses inclus dans le budget d'une collectivité.</p> <p>Permet aux élus et services de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et comprendre les dépenses bénéfiques ou négatives pour le climat • Évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques • Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses • Suivre l'évolution d'exercice en exercice • Favoriser la transversalité • Répondre aux demandes de transparence de la population • Identifier les dépenses « climat » pour les financeurs • Répondre à un critère du label Cit'ergie de l'ADEME <p>Cette évaluation climat est complémentaire des outils locaux de pilotage, en particulier les PCAET établis par les collectivités.</p> |
| Stade de réalisation dans le RDD | <p>Intervient lors du moment du vote du budget de l'année N: pendant la réalisation du RDD de l'année N → utile pour l'évaluation des actions figurants dans le RDD</p> |
| Liens internet | <p>Lien internet plateforme : https://www.i4ce.org/publication/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales-guide-methodologique/</p> <p>Guide méthodologique général détaillé : https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/I4CE-EvalClimatBudgetsLocaux-Guide-methodologique-1.pdf</p> <p>Guide méthodologique d'atténuation : https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/I4CE-Evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-Annexe-Attenuation-1.pdf</p> <p>Excel « Analyse budgétaire atténuation climat » : https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/ECB-Analyse-attenuation-climat-neutres-indefini-hyp-structurantes.xlsx</p> |

| RÉFÉRENTIEL | |
|------------------------------------|--|
| Concepteur | I4CE |
| Date de création | 2019 |
| Référentiel de l'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Taxonomie européenne, cadre IGF/CGEDD, label Cit'ergie • Utilisation de la nomenclature M57 (pour l'analyse comptable) |
| DESCRIPTIF | |
| Méthodologie | <p>Plusieurs étapes se succèdent pour analyser les dépenses incluses dans le budget de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 0 : Définition du périmètre : partir du fichier comptable avec la nomenclature M57 pour définir le budget principal et les budgets annexes (facultatif) ANNEXE 1 • Étape 1 : 1^{er} choix des dépenses à prendre en compte : tri par analyse des revues budgétaires par nature <ul style="list-style-type: none"> ◦ cf Excel (lien internet ci-dessus) : Feuille 1 de l'excel ◦ ANNEXES 2 à 5 : synthèse des dépenses à prendre en compte par nature • Étape 2 : 2^{ème} choix des dépenses à prendre en compte : tri par analyse des revues budgétaires par fonction <ul style="list-style-type: none"> ◦ cf Excel : Feuille 2 de l'excel ◦ ANNEXES 6 à 8 : synthèse des dépenses à prendre en compte par fonction • Étape 3 : Parmi les dépenses à analyser : identification des dépenses qui ont des impacts sur le climat et celles qui n'en ont pas <ul style="list-style-type: none"> ◦ L'analyse s'effectue à partir des dépenses à analyser. Ces dernières sont classées en hypothèses structurantes sectorielles et transverses. ANNEXE 9 ◦ De la même façon que pour les étapes 1 et 2, l'Excel est à utiliser (3^e feuille de l'excel) ◦ Les dépenses présentes sur l'excel sont classées en cinq catégories selon leur effet sur le climat. L'ANNEXE 10 montre une synthèse des catégories. ◦ Pour aider à la détermination des catégories et assurer une homogénéité dans la catégorisation des différentes lignes budgétaires : arbre de décision ANNEXE 11 <p>Les étapes du processus atténuation sont illustrées en ANNEXE 12</p> |

| | |
|--|--|
| Entrants nécessaires | <ul style="list-style-type: none"> • Tableau comptable avec nomenclature M57 • Budget principal • Budgets annexes (services spécialisés) • Contrats de délégation de service public <p>Par faute de temps et d'accessibilité aux données, la collectivité peut faire le choix de ne prendre que le budget principal, d'exclure certains budgets annexes ou les dépenses d'un montant faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'investissements et de fonctionnement • Liste des actions réalisées en lien avec les ODD • Budget des actions en lien avec les ODD |
| Personnes référentes | <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des personnes référentes aux ODD • Direction des finances, du budget ou du contrôle de gestion = coordinateur ou co-coordinateur d'une évaluation climat du budget • Plus haut niveau administratif : collecter certaines informations des différents services |
| Coût | Gratuit |
| Périodicité | 1 an |
| DONNÉES DE SORTIE | |
| Résultats | <p>Les résultats montrent donc quelles sont les dépenses allant de très favorables à défavorables en termes d'enjeux climatiques. Un exemple de présentation des résultats est en ANNEXE 13.</p> <p>ATTENTION : L'ANNEXE 13 montre une proposition de résultats. Les images de graphiques donnent un aperçu pouvant servir d'exemple pour la mise en page des résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Diagramme circulaire</u> : montre si le budget pour chaque thématique est favorable ou non à l'impact d'atténuation → montre où sont les efforts à fournir et les évolutions années après années • <u>Tableau de bord par thématiques</u> : montre les actions que met en œuvre la collectivité pour une thématique (au travers du PCAET) et donc permet d'identifier les marges de manœuvre pour améliorer l'impact climat du budget |
| Recommandations et pistes d'améliorations | Non |
| FORCES ET FAIBLESSES | |
| Forces | <ul style="list-style-type: none"> • Résultats précis • Mise en avant des impacts positifs et négatifs • Permet de prendre en compte le climat dans le vote du |

| | |
|-------------------|---|
| | <p>budget</p> <ul style="list-style-type: none">• Aide la collectivité à envisager sa marge de progression pour les dépenses favorables ou neutres• Outil de communication pour la population• Accompagne la prise de conscience et améliore la transparence• Facilite la priorisation des dépenses |
| Faiblesses | <ul style="list-style-type: none">• Pas de comparaison entre les collectivités• Pas de quantification CO2 des dépenses• Durée de réalisation longue : sollicitation de différents services pour obtenir les budgets des actions et évaluation longue• Ne traite que du climat et non des autres effets environnementaux ou sociaux• Outil aveugle aux approches non budgétaires• Une inscription dans le temps long : ce n'est pas un exercice à réaliser 1 fois, mais un effort à maintenir dans la durée |

ANNEXES

ANNEXE 1 : Étape 0 → définition du périmètre

LE CHOIX DU PÉRIMÈTRE : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTES OPTIONS

| Budget | Périmètre retenu | Avantages et inconvénients |
|---------------------|---|--|
| Le budget principal | <input type="checkbox"/> Intégralement | Avantages : Se restreindre à ce périmètre peut faciliter un examen plus approfondi Inconvénients : Ne représente qu'une petite partie des dépenses Sensible aux effets de périmètre d'une ville à l'autre, car certaines villes ont des budgets annexes pour certaines de leurs compétences |
| Les budgets annexes | <input type="checkbox"/> Tous | Avantages : Périmètre correspondant à celui des élu-e-s (vote), c'est-à-dire celui sur lequel les responsables politiques disposent d'un levier d'action budgétaire Inconvénients : Nécessite un traitement des flux entre budgets pour éviter les doubles comptes Sensible aux effets de périmètre d'une ville à l'autre |
| | <input type="checkbox"/> Certains Préciser lesquels. | Avantages : Concentration des moyens sur les postes de dépenses dépendant de la ville et dont les effets sont certains Inconvénients : Nécessite un traitement des flux entre budgets pour éviter les doubles comptes Part d'arbitraire dans la sélection des budgets annexes à analyser Sensible aux effets de périmètre d'une ville à l'autre |
| | <input type="checkbox"/> Aucun | Avantages : Moins de données à traiter Inconvénients : Certaines compétences clés pour le climat ne sont incluses que dans ces budgets annexes pour certaines collectivités Part d'arbitraire sur les dépenses sélectionnées pouvant déformer significativement la couleur du budget |

ANNEXE 2 : Étape 1 → Revues budgétaires par nature : hors périmètre

Lignes « hors périmètre »

Il s'agit de toutes les lignes correspondant à des recettes, ainsi que les lignes correspondant à des écritures comptables

et non à des dépenses « réelles » incluses dans la présentation du budget.

| Code nature | Libellé de la nature comptable |
|-------------|--|
| 106 | Réserves |
| 11 | REPORT À NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur) |
| 139 | Subventions d'investissement transférées au compte de résultat |
| 15 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES |
| 19 | NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS D'OPÉRATIONS |
| 22 | IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION |
| 24 | IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION |
| 28 | AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS |
| 29 | DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS |
| 3 | COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS |
| 4 | COMPTES DE TIERS (sauf le chapitre 45) |
| 456 | Recettes sur rôle pour compte de tiers |
| 5 | COMPTES FINANCIERS |
| 603 | Variation des stocks (approvisionnements et marchandises) |
| 609 | Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats |
| 619 | Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs |
| 629 | Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. |
| 6582 | Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS |
| 7 | COMPTES DE PRODUITS |
| 8 | COMPTES SPECIAUX |

ANNEXE 3 : Étape 1 → Revues budgétaires par nature : neutres

Lignes « Neutres »

Nous identifions :

| Code nature | Libellé de la nature comptable |
|-------------|--|
| 12 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou déficitaire) |
| 211 | Terrains |
| 21568 | <i>Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i> |
| 216 | Collections et œuvres d'art |
| 2171 | Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Terrains |
| 2176 | Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Collections et œuvres d'art |
| 2316 | Immobilisations corporelles en cours - Restauration des collections et œuvres d'art |
| 452 | Deniers des pupilles |
| 453 | Fonds gérés par l'entité |
| 616 | Primes d'assurances |
| 626 | Frais postaux et frais de télécommunications |
| 631 | Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération |
| 6332 | Cotisations versées au FNAL |
| 6338 | Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération |
| 645 | Charges de sécurité sociale et de prévoyance |
| 647 | Autres charges sociales |
| 651 | Aides à la personne |
| 652 | Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation |
| 65313 | <i>Cotisations de retraite</i> |
| 65314 | <i>Cotisations de sécurité sociale - part patronale</i> |
| 65316 | <i>Frais de représentation du président</i> |
| 65317 | <i>Compensation pour perte de revenus</i> |
| 653172 | <i>Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de</i> |
| 65318 | <i>Frais divers</i> |
| 654 | Pertes sur créances irrécouvrables |
| 6583 | Intérêts moratoires et pénalités sur marchés |
| 6584 | Amendes fiscales et pénales |
| 65886 | <i>Autres charges diverses de gestion courante - Pertes de change sur créances et dettes non financières</i> |
| 65888 | <i>Autres charges diverses de gestion courante - Autres</i> |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES |
| 67 | CHARGES SPECIFIQUES |

ANNEXE 4 : Étape 1 → Revues budgétaires par nature : indéfinies

Lignes «Indéfinies»

Ces lignes sont catégorisées dans l'«Indéfini extracomptable». En effet, si une analyse approfondie était menée, il serait possible de classer ces dépenses à l'aide des hypothèses structurantes et de clés de répartition à déterminer. Cependant, ces analyses demandent une réorganisation

dans les collectivités pour la remontée d'informations et l'établissement de clés de répartition en fonction des informations disponibles. De ce fait, avec la méthodologie actuelle, il a été choisi de classer ces dépenses en «Indéfini extracomptable».

Frais de personnel

Voir les hypothèses structurantes de la méthodologie : les frais de personnel sont en indéfini extracomptable, **sauf les charges de personnel spécifiquement identifiées climat.**

| Code | Libellé de la nature comptable |
|------------|--|
| 6183 | Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité) |
| 6184 | Versement à des organismes de formation |
| 621 | Personnel extérieur au service |
| 622 | Rémunérations d'intermédiaires et honoraires |
| 6333 | Participation des employeurs à la formation professionnelle continue |
| 6336 | Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la formation |
| 641 | Rémunérations du personnel |
| 648 | Autres charges de personnel |
| 65311 | <i>Indemnités de fonction</i> |
| 65315 | <i>Formation</i> |
| 653171 | <i>Compensation pour formation</i> |
| 65321 | <i>Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental - Indemnités de fonction</i> |
| 65325 | <i>Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental - Frais de formation</i> |
| 65331 | <i>Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la section de la culture, de l'éducation et des sports - Indemnités de fonction</i> |
| 65335 | <i>Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la section de la culture, de l'éducation et des sports - Frais de formation</i> |
| 65861 | <i>Frais de fonctionnement des groupes d'élus - Frais de personnel</i> |

Les achats et les frais d'études

Les achats sont en indéfini extracomptable, sauf les lignes pouvant être rattachées aux hypothèses structurantes de la méthodologie et identifiées comme «À analyser».

Le tableau suivant présente les achats en «Indéfini extracomptable». L'annexe Excel détaille les autres catégories pour les autres lignes concernant les achats.

| Code | Libellé de la nature comptable |
|------------|--|
| 202 | Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents |
| 203 | Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion |
| 21533 | <i>Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux câblés</i> |
| 2184 | <i>Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier</i> |
| 601 | Achats stockés - Matières premières (et fournitures) |
| 6021 | <i>Matières consommables</i> |
| 60222 | <i>Fournitures consommables - Produits d'entretien</i> |
| 60223 | <i>Fournitures consommables - Fournitures techniques</i> |
| 60224 | <i>Fournitures administratives</i> |
| 60225 | <i>Fournitures consommables - Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)</i> |

| Code | Libellé de la nature comptable (suite) |
|-------------|---|
| 60226 | <i>Fournitures consommables - Habillement et vêtements de travail</i> |
| 60227 | <i>Fournitures scolaires</i> |
| 60228 | <i>Autres fournitures consommables</i> |
| 6026 | Produits pharmaceutiques |
| 6028 | Autres achats stockés et autres approvisionnements |
| 6041 | Achats d'études (autres que terrains à aménager) |
| 6045 | Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager) |
| 605 | Achats de matériel, équipements et travaux |
| 60611 | <i>Fournitures non stockables Eau et assainissement</i> |
| 60618 | <i>Fournitures non stockables Autres fournitures</i> |
| 60624 | <i>Fournitures non stockées Produits de traitement</i> |
| 60628 | <i>Fournitures non stockées Autres fournitures non stockées</i> |
| 60631 | <i>Fournitures d'entretien</i> |
| 60632 | <i>Fournitures de petit équipement</i> |
| 60636 | <i>Habillement et Vêtements de travail</i> |
| 6064 | Fournitures administratives |
| 6065 | Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques) |
| 6066 | Produits pharmaceutiques |
| 6067 | Fournitures scolaires |
| 6068 | Autres matières et fournitures |
| 607 | Achats de marchandises |
| 617 | Études et recherches |

ANNEXE 5 : Étape 1 → Revues budgétaires par nature : à analyser

Lignes « À analyser »

Certaines natures correspondent à des lignes dont l'analyse est indispensable dans le cadre de cette évaluation climat du budget, car elles correspondent à des dépenses à enjeu pour la réduction des émissions de la collectivité et de son territoire. Ces lignes budgétaires sont classées comme « À analyser ».

Les natures listées ci-dessous doivent être impérativement identifiées lors de cette première étape comme « À analyser » et faire l'objet d'une analyse en détail en les confrontant à taxonomie d'actions des hypothèses structurantes. Ces lignes doivent être analysées quelque soit la fonction à laquelle elles se rattachent ; il s'agit bien d'avoir une analyse transversale à l'ensemble du budget pour ces catégories de dépenses.

Ces catégories de dépenses qui doivent être impérativement analysées sont :

| Code | Libellé de la nature comptable | Hypothèse structurante |
|----------------------------------|---|--|
| 213 | Constructions | Bâtiment - Construction |
| 214 | Constructions sur sol d'autrui | Bâtiment - Construction |
| 215 | Installations, matériel et outillage techniques | Voirie, Transport, réseaux |
| 2151 | Réseaux de voirie | Voirie |
| 2152 | Installations de voirie | Voirie |
| 2154 | Voies navigables | Voies navigables |
| 2156 | Matériel et outillage d'incendie et de défense civile | Transport, Achat véhicules |
| 2157 | Matériel et outillage technique | Transport, Voirie |
| 2173 | Constructions | Bâtiment - construction |
| 2174 | Constructions sur sol d'autrui | Bâtiment - construction |
| 2175 | Installations, matériel et outillage techniques | Voirie, Transport, réseaux |
| 2178 | Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition | Transport, NTIC |
| 218 | Autres immobilisations corporelles | Transport, NTIC |
| 2313 | Constructions | Bâtiment - Construction |
| 2314 | Constructions sur sol d'autrui | Bâtiment - Construction |
| 2315 | Installations, matériel et outillages techniques | Voirie, réseaux, transport |
| 2317 | Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition | Bâtiment – construction, Voirie, Transport, NTIC,... |
| 2318 | Autres immobilisations corporelles | Transport, NTIC, réseaux |
| 232 | Immobilisations incorporelles en cours | |
| 237 | Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles | |
| 238 | Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | |
| 60221 | Combustibles et carburants | Achats d'énergie |
| 6023 | Fournitures de voirie | Voirie |
| 6027 | Alimentation | Alimentation |
| 6042 | Achats de prestations de services | Alimentation, transport,... |
| 60612 60613 60621 60622 | Energie - Electricité ; Chauffage urbain ; Combustibles ; Carburants | Achats d'énergie |
| 60623 | Alimentation | Alimentation |
| 60633 | Fournitures de voirie | Voirie |
| 6132 | Locations immobilière | Location |
| 6135 | Locations mobilières | Transport, NTIC,... |

| Code | Libellé de la nature comptable <i>(suite)</i> | Hypothèse structurante |
|---|--|--|
| 614 | Charges locatives et de copropriété | Location |
| 615 | Entretien et réparation | Entretien et Maintenance techniques |
| 624 | Transports de biens et transports collectifs | Transport |
| 625 | Déplacements et missions | Transport |
| 635 | Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) | Taxes |
| 637 | Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) | Taxes |
| 65312 65322 65326 65328 65338 | <i>Frais de mission et de déplacement</i> | <i>Transport (déplacements professionnels)</i> |
| 65881 | <i>Hébergement et restauration scolaires</i> | <i>Alimentation</i> |

ANNEXE 6 : Étape 2 → Revues budgétaires par fonction : fonctions à analyser ayant un lien direct avec les enjeux climatiques

Seules les lignes qui n'ont pas pu être analysées directement par nature sont traitées dans cette étape.

Les fonctions du budget d'une collectivité suivant la nomenclature M57 (communes et EPCI) peuvent être rangés en trois grandes catégories :

- celles qui concernent directement des enjeux climat de la collectivité (environnement, transport) ;

- celles à enjeu d'un point de vue climatique, mais moins directement analysables avec la grille des hypothèses structurantes (services généraux, aménagement...) ;
- celles concernant des politiques publiques présentant moins de levier pour l'atténuation du changement climatique (culture, santé et action sociale...).

Les fonctions détaillées ci-dessous sont classées dans l'Excel «Analyse climat», onglet «Étape 2 – analyse par fonction».

Les fonctions à analyser concernant directement des enjeux climat de la collectivité

Les fonctions « Environnement » et « Transports » concernent directement des actions identifiées comme «à enjeu climatique» dans la grille des hypothèses structurantes de la méthodologie. Toutes les lignes budgétaires de l'ensemble des sous-chapitres de ces fonctions doivent être

analysées en les confrontant à la taxonomie des hypothèses structurantes, sauf les lignes budgétaires identifiées comme «Neutre» ou «Indéfini» lors de la première étape d'analyse par nature.

| Fonction | Sous-Fonction | Classification |
|-------------------|---|---|
| 7 - Environnement | 70 - Services communs | A analyser, avec les hypothèses structurantes |
| | 71 - Actions transversales | |
| | 72 - Actions déchets et propreté urbaine | |
| | 73 - Actions en matière de gestion des eaux | |
| | 74 - Politique de l'air | |
| | 75 - Politique de l'énergie | |
| | 76 - Préserv. Patrimoine naturel, risques techno. | |
| | 78 - Autres actions | |
| 8 - Transports | 80 - Services communs | |
| | 81 - Transports scolaires | |
| | 82 - Transports publics | |
| | 83 - Transports de marchandises | |
| | 84 - Voirie | |
| | 85 - Infrastructures | |
| | 86 - Liaisons multimodales | |
| | 87 - Circulations douces | |
| | 89 - Sécurité | Neutres sauf natures identifiées en lecture par nature |

ANNEXE 7 : Étape 2 → Revues budgétaires par fonction : fonctions à enjeux climatiques moins directement analysables

FONCTION 0 SERVICES GÉNÉRAUX

| | | | |
|--|---|---|---|
| 01 - Opérations non ventilables | | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Les dépenses concernant ces opérations doivent être analysées en détails pour les rattacher à une hypothèse structurante si nécessaire. Sinon ces dépenses sont neutres. |
| 02 - Administration générale | 020 - Admin général de la collectivité | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les enjeux climat potentiels de cet article résident dans les dépenses d'énergie, de carburant, d'alimentation et de déplacement, capturées dans l'analyse par nature à la 1 ^{ère} étape. Le reste est classé comme neutre. |
| | 021 - Personnel non ventilé | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Toutes les dépenses de personnel sont classées comme indéfini, sauf pour les collectivités ayant réalisé l'analyse des ETP travaillant sur des activités à impact climat positif - Voir le guide hypothèses structurantes |
| | 022 - Information, communication, publicité | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Les activités d'information, communication et publicité sont importantes pour entraîner la mobilisation des citoyens pour la transition. Ces dépenses sont cependant classées indéfini, sauf pour les collectivités ayant réalisé une analyse de ces dépenses au prisme de leurs objectifs climat. Les activités d'information, communication et publicité peuvent être classées selon les activités auxquelles elles se rattachent en utilisant la grille d'hypothèses structurantes. Celles non traitées par le guide hypothèses structurantes sont alors classées comme neutres. |
| | 023 - Fêtes et cérémonies | Indéfini - extension méthodologique nécessaire | L'événementiel a un impact sur le climat, lié notamment aux déplacements des participants, aux installations, aux buffets et cocktails, aux goodies distribués... Ces actions ne sont donc pas neutres d'un point de vue climatique. En l'état la méthodologie ne traite cependant pas cet enjeu. |

FONCTION 0 SERVICES GÉNÉRAUX (suite)

| | | | |
|---|-------------------------------------|---|---|
| 02 - Administration générale (suite) | 024 - Aide aux associations | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Une partie des actions réalisées par la collectivité relatives à l'atténuation du changement climatique, en particulier concernant la mobilisation des citoyens et autres parties-prenantes, peut passer par un soutien financier apporté à des projets portés par des associations. Une remontée d'informations complémentaires peut être utile pour pouvoir analyser ces aides en confrontant les projets soutenus à la grille d'hypothèses structurantes. Si la collectivité choisit de ne pas réaliser cette analyse complémentaire ces dépenses seront classées en indéfini. |
| | 025 - Cimetières et pompes funèbres | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les enjeux climat potentiels de cet article résident dans les dépenses d'énergie, de carburant, d'alimentation et de déplacement, capturées dans l'analyse par nature à la 1 ^{ère} étape. Le reste est classé comme neutre. |
| | 026 - Admin générale de l'état | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les enjeux climat potentiels de cet article résident dans les dépenses d'énergie, de carburant, d'alimentation et de déplacement, capturées dans l'analyse par nature à la 1 ^{ère} étape. Le reste est classé comme neutre. |
| | 028 - Autres moyens généraux | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les enjeux climat potentiels de cet article résident dans les dépenses d'énergie, de carburant, d'alimentation et de déplacement, capturées dans l'analyse par nature à la 1 ^{ère} étape. Le reste est classé comme neutre. |
| 03 - Conseils | Tous articles | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les enjeux climat potentiels de cet article résident dans les dépenses d'énergie, de carburant, d'alimentation et de déplacement, capturées dans l'analyse par nature à la 1 ^{ère} étape. Le reste est classé comme neutre. |
| 04 - Coop. Décentral., action interreg. Eur. / intern. | Tous articles | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Comme pour les aides aux associations, les dépenses relatives à la coopération peuvent porter sur des actions favorables d'un point de vue climatique. Une remontée d'informations complémentaires peut être utile pour pouvoir analyser ces dépenses en confrontant les projets soutenus à la grille d'hypothèses structurantes. Si la collectivité choisit de ne pas réaliser cette analyse complémentaire ces dépenses seront classées en indéfini. |
| 05 - Gestion des fonds européens | Tous articles | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Une partie des fonds européens reçus par la collectivité peut porter spécifiquement sur des projets et actions favorables pour le climat. Dans ce cas la gestion de ces fonds peut être considéré comme ayant un impact favorable d'un point de vue climatique. Une remontée d'informations complémentaires peut être utile pour pouvoir analyser ces dépenses en confrontant les projets soutenus à la grille d'hypothèses structurantes. Si la collectivité choisit de ne pas réaliser cette analyse complémentaire ces dépenses seront classées en indéfini. |

FONCTION 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

| | | | |
|--|---|---|--|
| 50 - Services communs | | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Toutes les dépenses identifiées comme services communs peuvent être classées comme neutres, hormis celles identifiées comme ayant un impact lors de l'analyse du budget par nature. |
| 51 - Aménagement et services urbains | 510 - Services communs | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Toutes les dépenses identifiées comme services communs peuvent être classées comme neutres, hormis celles identifiées comme ayant un impact lors de l'analyse du budget par nature. |
| | 511 - Espaces verts urbains | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les espaces verts urbains n'ont pas un impact significatif sur la réduction des émissions et le captage des émissions de carbone. |
| | 512 - Eclairage public | À analyser, avec les hypothèses structurantes | |
| | 513 - Art public | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les dépenses culturelles sont considérées comme neutres d'un point de vue climatique, hormis celles identifiées comme ayant un impact lors de l'analyse du budget par nature. |
| | 514 - Electrification | À analyser, avec les hypothèses structurantes | |
| 51 - Aménagement et services urbains | 515 - Opérations d'aménagement | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Les opérations d'aménagement peuvent avoir un impact significatif – favorable ou défavorable – d'un point de vue climatique : artificialisation des sols, construction de bâtiments, voirie et transports en commun etc... Il est cependant nécessaire de recueillir plus d'informations sur les opérations réalisées pour pouvoir les classer. Les collectivités ayant réalisé une analyse de l'impact de leurs opérations d'aménagement pourront les « colorier » ; dans le cas contraire ces dépenses seront classées comme « Indéfini ». |
| | 518 - Autres actions d'aménagement urbain | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Les actions d'aménagement urbain peuvent avoir un impact significatif - favorable ou défavorable - d'un point de vue climatique : artificialisation des sols, construction de bâtiments, voirie et transports en commun etc... Il est cependant nécessaire de recueillir plus d'informations sur les opérations réalisées pour pouvoir les classer. Les collectivités ayant réalisé une analyse de l'impact de leurs opérations d'aménagement pourront les « colorier » en suivant la grille des hypothèses structurantes de la méthodologie ; dans le cas contraire ces dépenses seront classées comme « Indéfini ». |
| 52 - Politique de la ville | | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les dépenses de la fonction « politique de la ville » ayant un impact significatif d'un point de vue climatique sont les dépenses relatives à la construction/rénovation des bâtiments, aux dépenses d'énergie notamment liées au chauffage de ces bâtiments, aux dépenses de transport et d'alimentation. Ces dépenses à impact devraient être identifiées lors de l'analyse du budget par nature, et les autres dépenses classées neutres. |
| 53 - Agglomérations et villes moyennes | | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | |

FONCTION 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT (suite)

| | | | |
|---|---|--|---|
| 54 - Espace rural et autres espaces de dév. | | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | |
| 55 - Habitat (logement) | 551 - Parc privé de la collectivité | À analyser , avec les hypothèses structurantes | |
| | 552 - Aide au secteur locatif | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les aides aux personnes sont assimilables à des allocations sociales et peuvent donc être classées comme neutres. Les aides à des organismes ou à des entreprises nécessitent une analyse avec les hypothèses structurantes relatives au bâtiment. Il est donc nécessaire de demander du reporting. |
| | 553 - Aide à l'accession à la propriété | À analyser , avec les hypothèses structurantes | |
| | 554 - Aire d'accueil des gens du voyage | À analyser , avec les hypothèses structurantes | |
| | 555 - Logement social | À analyser , avec les hypothèses structurantes | |
| 56 - Actions en faveur du littoral | | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Toutes les dépenses identifiées comme Actions en faveur du littoral peuvent être classées comme neutres, hormis celles identifiées comme ayant un impact lors de l'analyse du budget par nature. |
| 57 - Technos de l'infor. et de la com. | | À analyser , avec les hypothèses structurantes | |
| 58 - Autres actions | | Indéfini extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Toutes les actions d'aménagement du territoire et habitat peuvent avoir un impact significatif – favorable ou défavorable – d'un point de vue climatique : artificialisation des sols, construction de bâtiments, voirie et transports en commun etc... Il est cependant nécessaire de recueillir plus d'informations sur les opérations réalisées pour pouvoir les classer. Les collectivités ayant réalisé une analyse de l'impact de leurs opérations d'aménagement pourront les «colorier» en suivant la grille des hypothèses structurantes de la méthodologie ; dans le cas contraire ces dépenses seront classées comme «indéfini» |
| 59 - Sécurité | | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Les dépenses relatives à la sécurité sont considérées comme indispensables et présentant peu de possibilités de substitution vers des technologies ou solutions à impact carbone réduit. Toutes les dépenses de sécurité sont donc classées comme neutres, hormis celles identifiées comme ayant un impact lors de l'analyse du budget par nature. |

FONCTION 06 - «ACTION ÉCONOMIQUE»

| | | |
|---|---|---|
| 60 - Services communs | Neutre, sauf natures identifiées lecture par nature | Toutes les dépenses identifiées comme services communs peuvent être classées comme neutres, hormis celles identifiées comme ayant un impact lors de l'analyse du budget par nature |
| 61 - Interventions économiques transversales | Indéfinit - extension méthodologique nécessaire | Toutes les actions de développement économique d'une collectivité territoriale peuvent avoir un impact sur la trajectoire de neutralité carbone de son territoire. En effet, une collectivité peut choisir de développer en priorité l'économie de son territoire vers des secteurs « favorables » d'un point de vue climatique (ENR, rénovation énergétique des bâtiments, technologies bas-carbone etc...), ou à l'inverse mettre l'accent sur des secteurs qui s'avéreront peu résilients dans un monde neutre en carbone. |
| 62 - Structure d'animation et de développement économique | Indéfinit - extension méthodologique nécessaire | |
| 63 - Actions sectorielles | Indéfinit - extension méthodologique nécessaire | |
| 64 - Rayonnement, attractivité du terr | Indéfinit - extension méthodologique nécessaire | |
| 65 - Insertion éco et éco. Sociale, solidaire | Indéfinit - extension méthodologique nécessaire | Cependant les enjeux de développement économique ne sont pas traités pour le moment dans la méthodologie. Ils pourront faire l'objet d'un développement méthodologique dans le futur. |
| 66 - Maintien et dév. Des services publics | Indéfinit - extension méthodologique nécessaire | |
| 67 - Recherche et innovation | Indéfinit extracomptable - analyse supplémentaire à faire | Comme pour les autres typdes de subventions, les aides à la recherche et innovation peuvent porter sur des actions favorables d'un point de vue climatique. Une remontée d'informations complémentaires peut être utile pour pouvoir analyser ces dépenses en confrontant les projets soutenus à la grille d'hypothèses structurantes. Si la collectivité choisit de ne pas réaliser cette analyse complémentaire ces dépenses seront classées en indéfinit. |
| 68 - Autres actions | Indéfinit - extension méthodologique nécessaire | |

ANNEXE 8 : Étape 2 → Revues budgétaires par fonction : fonctions concernant des politiques publiques présentant moins de leviers pour l'atténuation du changement climatique

| | | | | |
|--|--|-------------------------------|--|--|
| 1 - Sécurité | 10 - Services communs | | <p>Neutre sauf lignes identifiées comme à analyser dans la première étape de lecture du budget par nature</p> | |
| | 11 - Police, sécurité, justice | | | |
| | 12 - Incendie et secours | | | |
| | 13 - Hygiène et salubrité publique | | | |
| | 18 - Autres interv. Protect. Personnes. Biens. | | | |
| 2 - Enseignement, formation professionnelle, apprentissage | 20 - Services communs | | | |
| | 21 - Enseignement du premier degré | | | |
| | 22 - Enseignement du second degré | | | |
| | 23 - Enseignement supérieur | | | |
| | 24 - Cités scolaires | | | |
| | 25 - Formation professionnelle | | Indéfini extension méthodologique nécessaire | |
| | 26 - Apprentissage | | Neutre sauf lignes identifiées comme à analyser dans la première étape de lecture du budget par nature | |
| | 27 - Formation sanitaire et sociale | | | |
| 28 - Autres services périscolaires et annexes | 281 - Hébergement et restauration scolaires | | À analyser , avec les hypothèses structurantes | |
| | Autres articles | | | |
| 29 - Sécurité | | | | |
| 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs | 30 - Services communs | | <p>Neutre sauf lignes identifiées comme à analyser dans la première étape de lecture du budget par nature</p> | |
| | 31 - Culture | | | |
| | 32 - Sports (autres que scolaires) | | | |
| | 33 - Jeunesse et loisirs | | | |
| | 34 - Vie sociale et citoyenne | | | |
| | 39 - Sécurité | | | |
| 4 - Santé et action sociale | 41 - Santé | | | |
| | 42 - Action sociale | 420 - Services communs | | |
| | | 421 - Famille et enfance | | |
| | | 422 - Petite enfance | | |
| | | 423 - Personnes âgées | | |
| | | 424 - Personnes en difficulté | | |
| | | 425 - Personnes handicapées | | |
| | 428 - Autres interventions sociales | | | |
| 44 - RSA | | | | |

ANNEXE 9 : Étape 3 → 2 rubriques d'hypothèses structurantes les dépenses à analyser

Ces différents débats ont été regroupés en grandes rubriques. De façon schématique, il est possible de distinguer :

9 hypothèses structurantes sectorielles

1. Le bâtiment : construction, rénovation thermique et rénovation globale
2. Les infrastructures de transports (hors voirie) : aérien, infrastructures de transport en commun et les voies navigables
3. Les achats et l'entretien des véhicules
4. La voirie : construction, entretien, requalification et exploitation
5. L'alimentation
6. Les déchets
7. Les achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques
8. Informatique et nouvelles technologies (matériel, logiciels et infrastructures associées)
9. Les espaces verts.

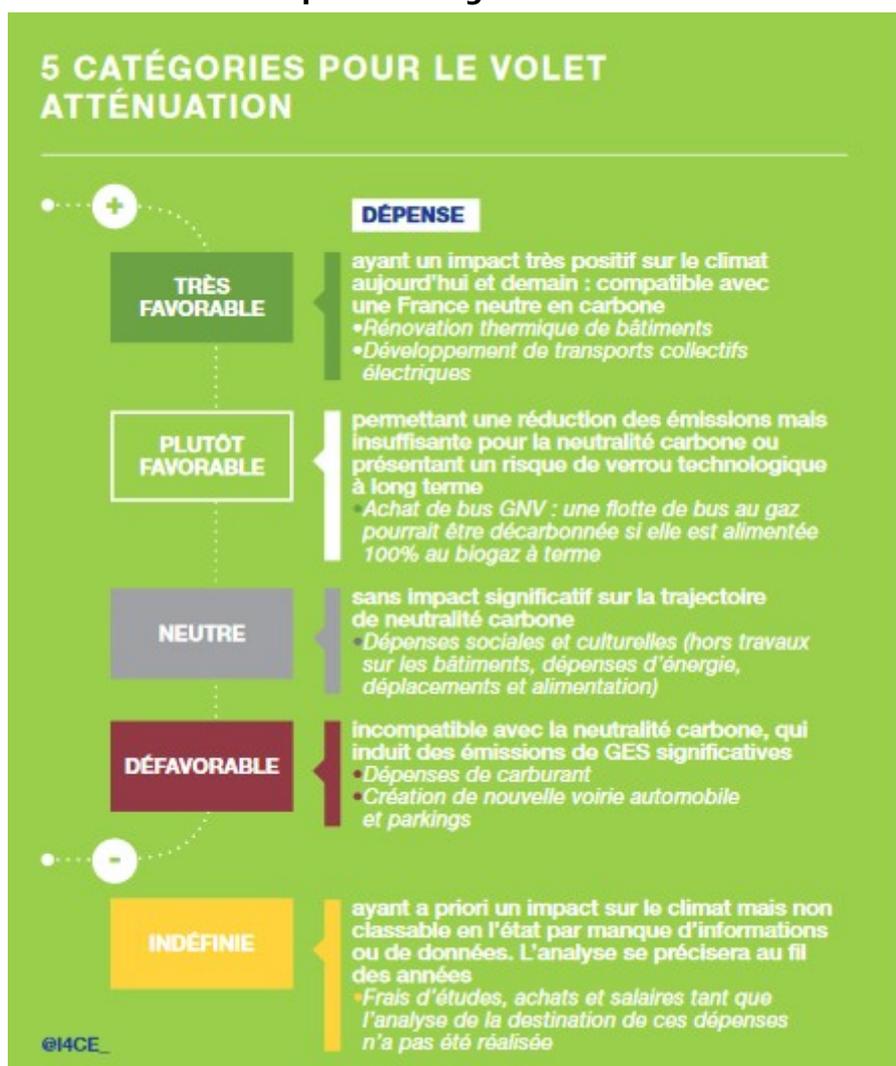
6 hypothèses structurantes transverses

1. Les dépenses de personnel
2. Les frais de déplacement professionnel
3. Le paiement des taxes climatiques
4. Le versement de subventions
5. La commande publique et les achats durables
6. La compensation carbone

Pour chacune de ces hypothèses structurantes, les options sont présentées de façon synthétique dans le tableau qui suit. Un détail plus exhaustif des choix, des débats et des arguments qui ont présidé à ces choix sont présentés dans l'annexe technique 2.

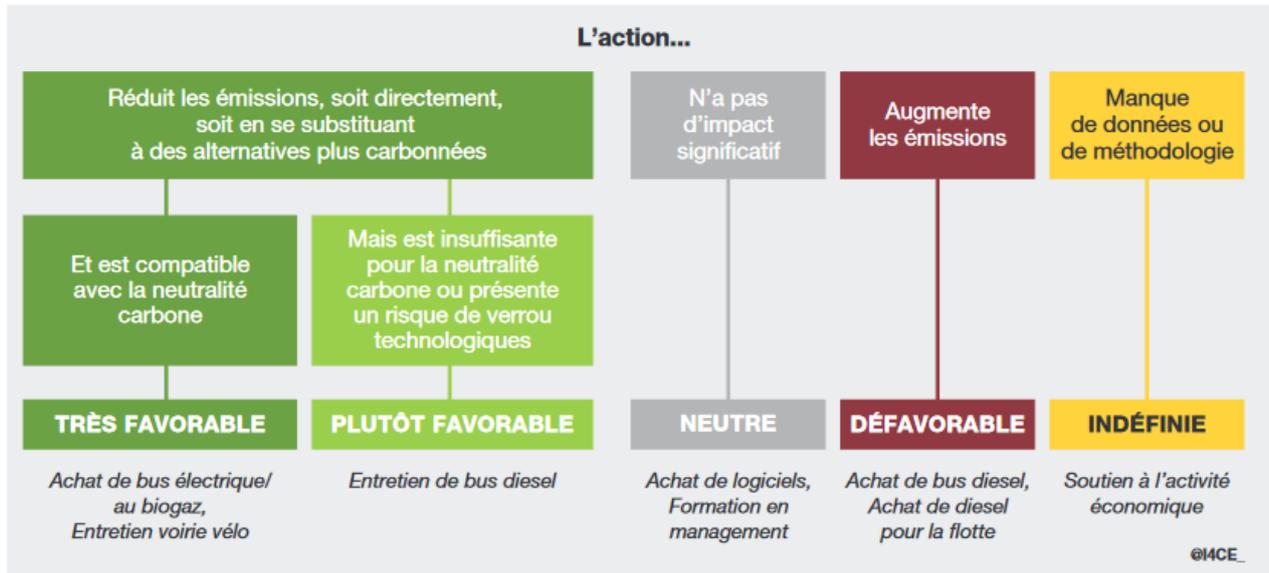
Le cadre suivant fourni une orientation générale aussi précise que possible, qui pourra ensuite être déclinée au niveau de chaque collectivité. La diversité des collectivités, de leurs champs de compétence, de leurs ressources, de leur expertise interne et des informations disponibles peut en effet nécessiter une traduction en lien avec le terrain, par rapport via l'utilisation d'indicateur et de proxy, mais en restant dans l'esprit de la méthodologie.

ANNEXE 10 : Étape 3 → Catégories du volet atténuation

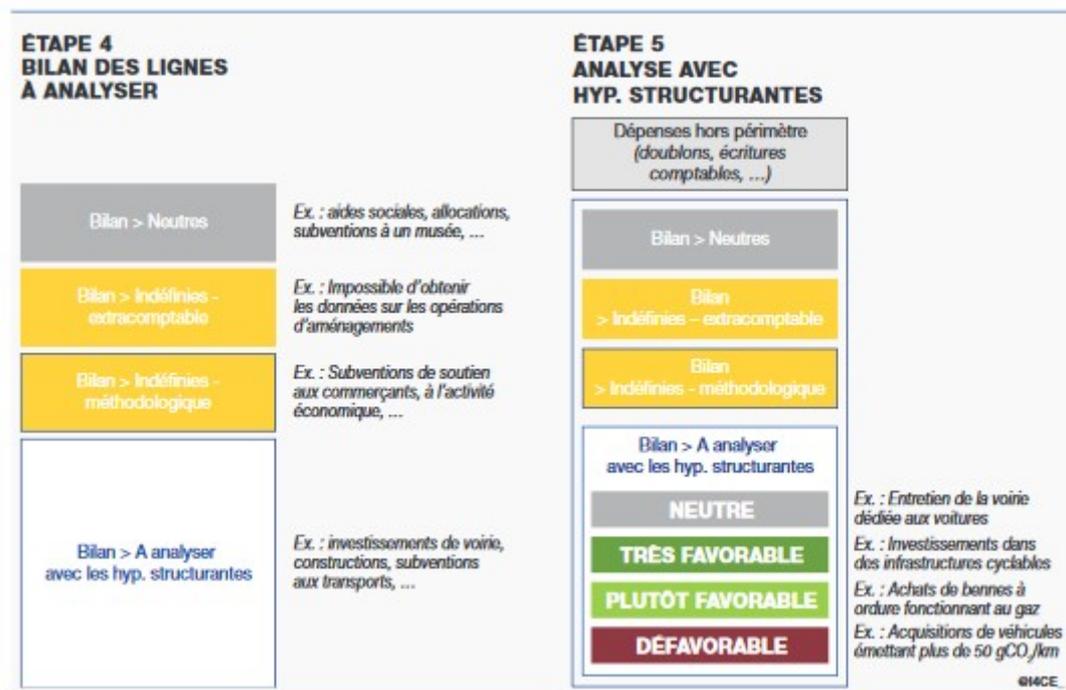
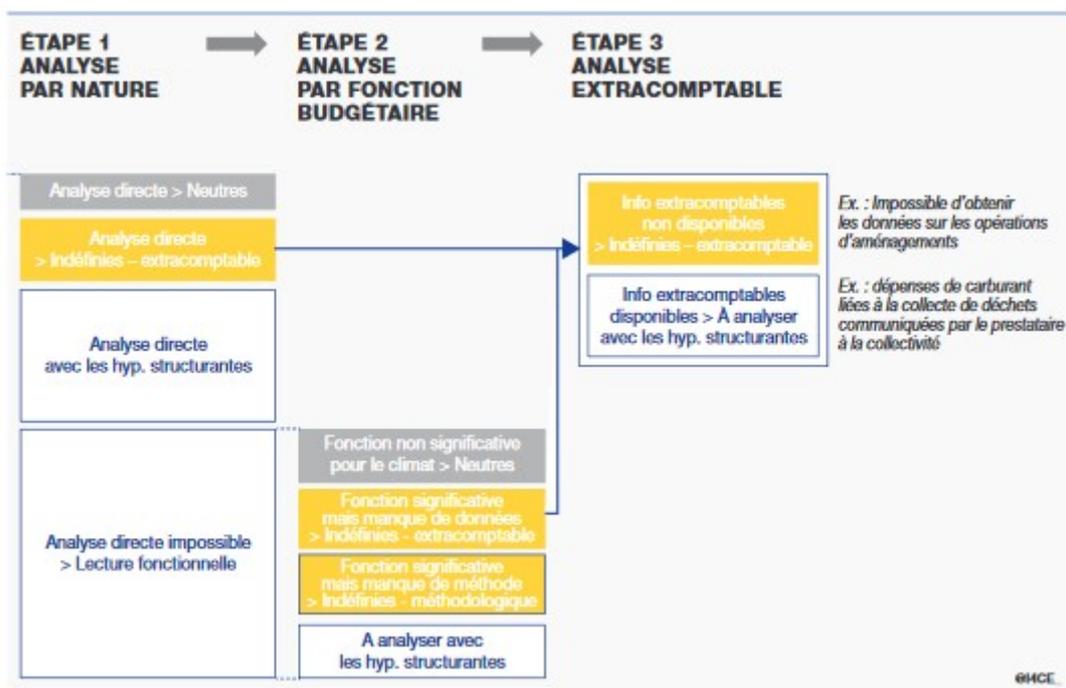


ANNEXE 11 : Étape 3 → Arbre de décision pour aider à la catégorisation des lignes budgétaires

ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT D'UNE DÉPENSE



ANNEXE 12 : Étape 3 → Étapes du processus atténuation



ANNEXE 13 : Exemple de présentation des résultats

Les résultats de l'évaluation climat du budget

Présentation des résultats

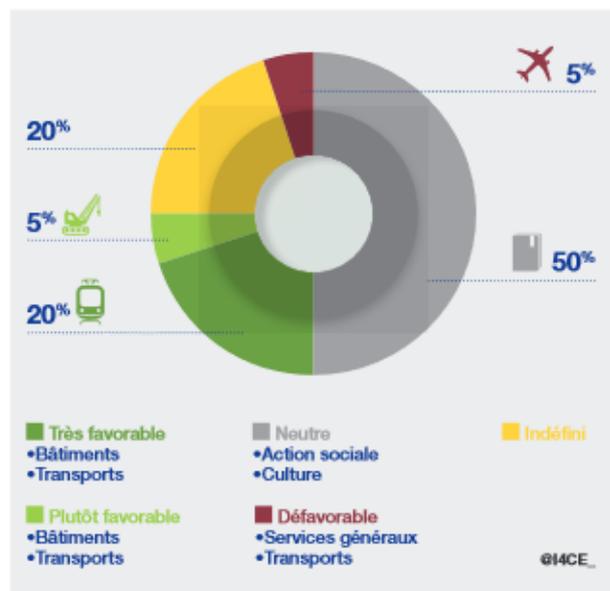
Afin que les résultats de cette évaluation informent les décisions budgétaires, **il est conseillé de prévoir une séquence de présentation** des résultats en commissions, voire **d'annexer les résultats au budget primitif**, afin de permettre une discussion éclairée en amont du vote du budget.

Une **présentation agrégée** permet de visualiser quels sont les principaux domaines pour lesquels les enjeux climatiques doivent particulièrement être débattus au moment des arbitrages budgétaires.

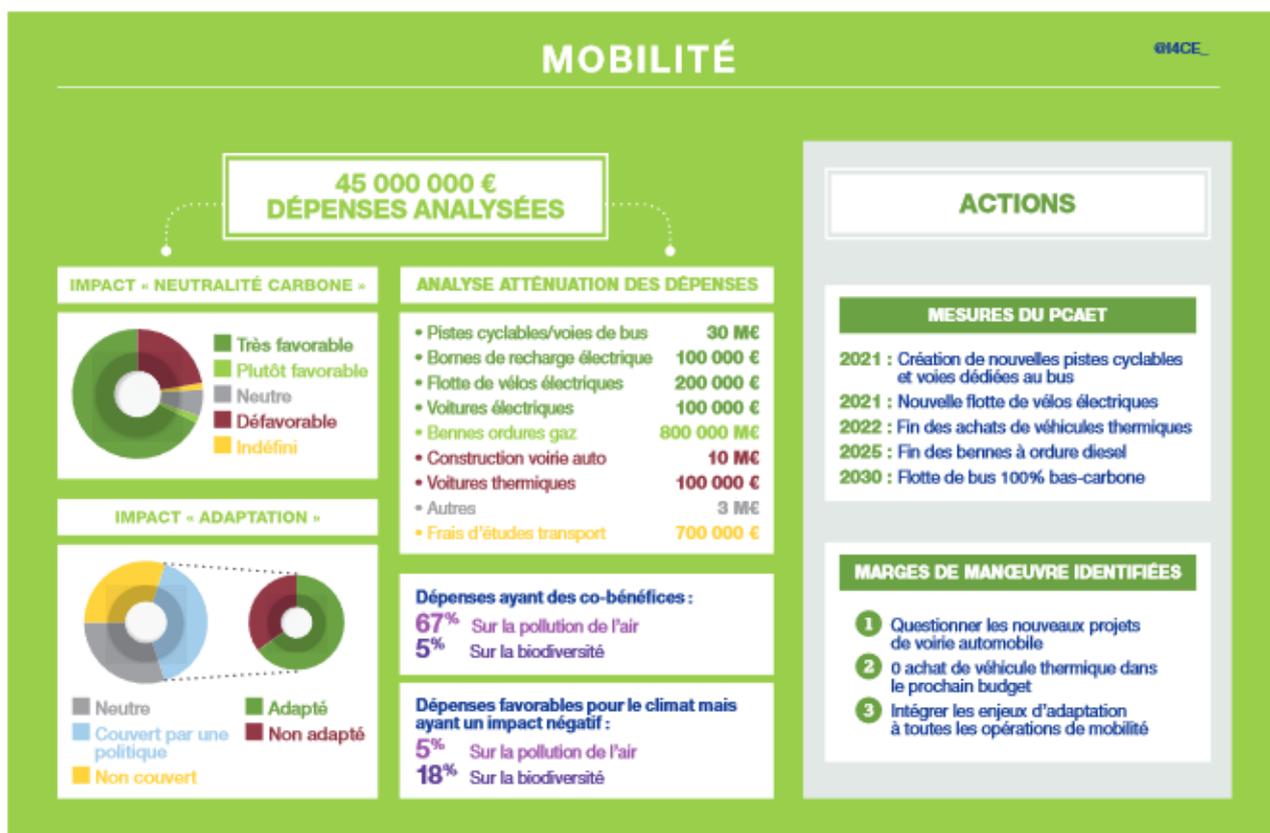
Identifier et analyser les marges de progrès :

Les résultats présentés par thématique ou commission permettent d'identifier les marges de manœuvre existantes et ainsi informer les décisions et arbitrages budgétaires. Les résultats détaillés peuvent être utilement complétés d'indications sur les marges de manœuvre identifiées pour améliorer l'impact climat du budget. Ils peuvent également être mis en regard des objectifs du PCAET pour rappeler les actions en cours ou prévues qui concourront à l'amélioration de l'impact du budget.

EXEMPLE FICTIF : L'IMPACT «ATTÉNUATION» GLOBAL DU BUDGET



EXEMPLE FICTIF D'UN TABLEAU DE BORD PAR THÉMATIQUE



Outil 4 :

| Ateliers participatifs pour établir une stratégie et une évaluation des actions ODD dans le RDD (Visions+21) | |
|---|---|
| OBJECTIF OUTIL RDD | |
| Finalité | Boite à outil pour accompagner les collectivités à construire une vision d'avenir durable pour le territoire, à faire évoluer les pratiques territoriales et mettre en place des activités qui dynamisent les collectivités par un travail de co-construction |
| Stade de réalisation dans le RDD | Intervient au moment de l'élaboration du RDD, pour évaluer le programme d'actions au regard du RDD. ou Intervient en amont du RDD pour établir une stratégie en matière d'ODD |
| Liens internet | Site internet plateforme : http://www.sustainable-everyday-project.net/boite-a-outils-visions-21/ PDF explicatif : http://www.sustainable-everyday-project.net/boite-a-outils-visions-21/files/2014/02/Visions21_v12.pdf Support matériel pour effectuer les exercices des outils : http://www.sustainable-everyday-project.net/boite-a-outils-visions-21/?p=8 |
| RÉFÉRENTIEL | |
| Concepteur | Strategic Design Scenarios |
| Date de création | 2011-2015 |
| Référentiel de l'évaluation | Agenda 21 |
| DESCRIPTIF | |
| Méthodologie | Cette boite à outil permet la mise en place d'ateliers participatifs qui s'effectueront avec la présence simultanée de toutes les personnes référentes (réfèrent DD, citoyens, associations...). Ils se dérouleront autour de discussions et d'animations ludiques et attractives. Une personne de l'équipe sera chargée de faire l'animation pour la présentation et le suivi des exercices. La série d'outils et d'exercices est à composer en fonction du résultat souhaité. Tous les outils ne sont pas nécessairement à |

utiliser et il n'y a pas d'ordre préétabli.

6 outils d'exercices sont proposés, certains pour établir la stratégie de la collectivité, d'autres pour évaluer le programme d'action ODD

Pour la stratégie :

- **Autoportrait perceptif** des politiques durables locales (estimation de comment sont perçues les politiques de la collectivité par les parties prenantes)
- **Contextualisation des territoires** dans l'environnement stratégique (échange avec les parties prenantes sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques pour construire une vision de l'avenir partagée)
- **Création/adaptation d'un scénario** de transition écologique vers le développement durable (les participants imaginent des transformations du mode de gouvernance, des outils, des dispositifs, de l'agencement des acteurs...)

Pour l'évaluation :

- **Tests de robustesse** des territoires/démarches de développement durable (exploration des forces et faiblesses en imaginant des défis pour la collectivité et une manière de les résoudre)
- **Distillation collective*** (debriefing de fin de session d'utilisation de la boîte à outil pour analyser les idées émergentes et établir une stratégie)
- **Pistes d'évolution du projet territorial** de développement durable* (mise en place des étapes pour la réalisation du scénario)

Cf ANNEXES : exemple de l'utilisation de l'outil contextualisation des territoires

La description de tous les outils et exercices se trouve dans le **lien du PDF explicatif ci-dessus**.

Le support matériel pour effectuer les exercices des outils (jeux...) est disponible également dans le **lien ci-dessus**.

Chaque outil a une organisation spécifique, avec une préparation, proposition d'animation, durée, participants, pré-

| | |
|--|--|
| | requis et moment d'intervention dans le RDD différents. * : ces outils ne peuvent pas être utilisés seuls |
| Entrants nécessaires | <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du contexte territorial et de ses enjeux/spécificités/problématiques • Connaissance des scénarios de plans d'actions élaborés au préalable • Connaissance des actions, du fonctionnement et de la stratégie politique de la collectivité • Liste des actions réalisées en lien avec les ODD |
| Personnes référentes | Spécifique à chaque outil mais généralement : <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des personnes référentes aux ODD • Plus haut niveau administratif : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maire (pour les communes) ◦ Président de l'EPCI (pour les intercommunalités) ◦ Président du département (pour le conseil départemental) ◦ Président de la région (pour la Région) • Techniciens • Citoyens • Associations |
| Coût | Gratuit |
| Périodicité | Pas de périodicité |
| DONNÉES DE SORTIE | |
| Résultats | Dépend de l'outil utilisé |
| Recommandations et pistes d'améliorations | Non |
| FORCES ET FAIBLESSES | |
| Forces | <ul style="list-style-type: none"> • Couvre un large spectre d'objectifs • Mobilise à la fois en interne et en externe • Permet d'établir une stratégie cohérente et fondée à partir d'une discussion entre les diverses parties prenantes, que ce soit des élus, des techniciens, des citoyens, ect. • Aide à être plus résilient • Prend en compte l'avis de la population • Créer un réseau au sein de la collectivité • Ludique et attractif |
| Faiblesses | <ul style="list-style-type: none"> • Durée de réalisation • Nécessite une bonne communication pour rassembler les parties prenantes • Pas une évaluation à proprement parler car il n'y a pas de résultats de type graphique (mise à disposition d'outils pour faciliter la mise en place de projets) |

ANNEXES

ANNEXES : Exemple de l'utilisation de l'outil contextualisation des territoires

Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique



Quel est le contexte social, économique, environnemental dans lequel les territoires évolueront, dans un futur plus ou moins proche ? À quels facteurs d'évolutions correspondants seront-ils soumis ? La mesure de tous les enjeux auxquels faire face a-t-elle été prise en compte ?



1 Distribution des hypothèses d'évolution présentées sous forme de coupures/titres de journaux fictifs à l'horizon plus ou moins proche



2 En sous-groupes mixtes les participants discutent les hypothèses d'évolutions, sélectionnent celles qui sont les plus pertinentes, en ajoutent de nouvelles et argumentent pourquoi ils pensent que celles qu'ils ont choisi sont les plus importantes pour le territoire.



3 Ensemble, ils composent au mur un panorama de l'environnement stratégique du territoire dans un futur plus ou moins proche. En fonction du temps disponible, toutes les hypothèses affichées sont discutées ou seulement les plus récurrentes.





1. L'OUTIL – Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique

Contexte d'utilisation de l'outil / pour quel(s) usage(s) ?

- Lors du lancement d'un nouveau projet territorial de développement durable ou de la refonte d'un projet existant
- Dans un contexte de concertation ou de participation citoyenne

Objectifs de l'outil :

- Se projeter dans le futur (dépasser le quotidien, le présent)
- Explorer et hiérarchiser les enjeux du territoire
- Ouvrir le champ des questionnements et des possibles, amorcer le débat, la discussion

Quand utiliser cet outil ? à quel moment de la vie d'une démarche DD ?

- En amont d'une phase stratégique ou de conception/élaboration d'un programme d'actions, projets de territoires
- Lors d'une phase de co-construction d'un diagnostic
- Dans le cadre d'une sensibilisation à la prospective territoriale et aux enjeux du développement durable ou d'une démarche de concertation

2. LES PARTICIPANTS

Avec quels types de participants ?

- Pour tout type de participants (citoyens, élus, techniciens, associations, entreprises...)

Combien de participants ?

- 20-50 (maximum) répartis en sous-groupes mixtes (le pilote répartit les techniciens, les élus, les citoyens, les sachants, etc.) de 4-5 personnes

Pré-requis ?

- Une bonne connaissance du contexte territorial et de ses enjeux/problématiques/spécificités

Information préalable des participants sur le contexte ou la méthode de travail ?

- Rappeler le caractère « fictif » des coupures de journaux qui ne sont que des objets stimulant la conversation, le débat (ils ne reflètent pas nécessairement des enjeux pour tous les territoires)
- Les coupures de journaux n'ont pas une temporalité précise (il y a un flou volontaire quant à la date de ces coupures, elles décrivent l'environnement stratégique et en particulier les variables d'évolution des projets territoriaux de développement durable entre le temps présent et un horizon 2035).

3. LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Quelle préparation ? Avec quel matériel ? Suivant quelles étapes ?

- Choisir parmi la liste de coupures de journaux celles qui sont les plus adaptées au territoire
- Ne pas hésiter à modifier les titres de journaux existants ou à en ajouter de nouveaux
- Une salle avec des tables pour sous-groupes de 4-5 personnes
- Un mur d'affichage
- Une caméra pour enregistrer les présentations (optionnel)

Quelle animation ?

- Un animateur pour présenter et lancer l'exercice
- À chaque table les participants lisent à voix haute les différentes coupures de journaux
- L'animateur passe de table en table pour écouter les conversations et le cas échéant relancer la dynamique ou engager la discussion avec les participants
- Laisser environ 20-30 minutes de discussion en petits groupes et 20-30 minutes de partage collectif

Durée :

De 45 à 80 minutes

Avantages détectés / points de vigilance :

- Exercice participatif et original qui enclenche des débats/discussions
- Permet de sélectionner/choisir collectivement quels sont les enjeux du territoire
- Synthétiser la production issue de chaque sélection vers le travail prospectif

4. LE DÉTAIL ÉTAPE PAR ÉTAPE

Préparation, matériel, étapes

Étapes préparatoires :

1. Choix, adaptation, complément des coupures de journaux
2. Impression des coupures de journaux A5 verticales (A4 à couper en deux) + impression des fiches de sélection et commentaires (A4 horizontal)

Déroulé de l'atelier en 3 grandes étapes :

1. Chaque table reçoit différentes coupures de journaux et les partage à voix haute au sein de son groupe (8-10 min. max)
 2. Laisser 20-30 minutes de travail en sous-groupes pour discuter, sélectionner les coupures les plus pertinentes et remplir la fiche de sélection et commentaires
 3. Partage des sélections et commentaires en plénière en prenant quelques coupures de journaux soit les plus citées, soit celles qui semblent plus importantes pour le territoire, pour les acteurs présents et demander à leurs promoteurs de les commenter librement en 1-2 min. chacune.
- *Optionnel : Enregistrement vidéo du partage en plénière de chaque coupure sélectionnée et des commentaires qui y sont liés.*



x28 coupures de journaux génériques en format A5 vertical (non spécifique à un territoire)

Variantes

De nouvelles coupures de journaux peuvent être créées pour correspondre à des enjeux spécifiques du territoire (voir modèle en dernière page du .ppt)



x fiches de sélection et commentaires A4 horizontales

Conclusion

Ces 4 outils d'évaluation sont, pour la DEAL Réunion et vis-à-vis des résultats de l'état des lieux de 2020, les plus pertinents pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leur RDD pour évaluer l'intégration des 17 ODD. Ils sont disponibles sur internet, gratuits et permettront à terme d'aider les collectivités à atteindre les ODD d'ici 2030.

Ce guide est disponible en ligne sur le site de la DEAL Réunion. Une rubrique sera spécialement dédiée en interne pour que les collectivités puissent déposer leur RDD chaque année. Cette rubrique permettra de créer une dynamique de réseau entre collectivités afin de pouvoir partager leur situation en termes de développement durable.

Le guide est disponible via le lien suivant : <https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/>

Il existe un certain nombre d'outils d'évaluation pour aller plus loin dans la démarche ou pour évaluer une autre thématique.

La DDTM de Loire Atlantique a effectué en 2021 un « Panorama & analyse comparative des méthodes d'évaluation ODD » (cf **Figure 3**). Ce panorama présente d'autres outils utilisables pour évaluer différentes thématiques en lien avec l'atteinte des ODD.

Il est accessible via le lien suivant :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/50348/327252/file/Panorama-odd_VF.pdf



Figure 3: Panorama & analyse comparative des méthodes d'évaluation ODD

Pour aller plus loin, la plateforme ODDetT (cf **Figure 4**) propose des représentations graphiques historiques, cartes, etc., des indicateurs territoriaux du développement durable. Des données, du niveau communal jusqu'au national, sont disponibles et ce pour tous les territoires français.

La plateforme est accessible via ce lien : <https://oddett.lab.sspcloud.fr>



Figure 4: Plateforme ODDetT